

Conditions générales – AquaVie Sárl

Absences

Si vous souhaitez être remboursé, veuillez à nous prévenir **au minimum 24 heures à l'avance** en cas d'empêchement de suivre un cours privé ou un cours collectif.

Une annulation ou un prolongement exceptionnel de l'abonnement peut être accordé uniquement en cas de maladie ou d'accident entraînant l'absence à **au moins deux semaines consécutives** de cours, sur présentation d'un **certificat médical**.

Dans le cas où nous aurions été prévenu moins de 24h à l'avance, aucune prolongation, remboursement ou compensation ne sera accordé pour une ou plusieurs absences ponctuelles, y compris en cas de maladie courante (grippe, otite, rhume, gastro-entérite, etc.)

Pour les cours collectifs, toute absence annoncée dans les délais peut être remplacée par un autre cours collectif, dans la limite des places disponibles et pendant la durée de validité de l'abonnement. Il en est de même pour les cours privés.

Tout retard du participant ne donne pas droit à une prolongation du cours.

Validité des abonnements

Les abonnements sont valables pour une durée déterminée à compter de la date d'achat :

- **Abonnement 5 cours : validité de 3 mois**
- **Abonnement 10 cours : validité de 6 mois**

Notez que les abonnements de natation sont partageables au sein d'une même fratrie. Cependant, ils ne sont **ni remboursables ni transmissibles** à une autre personne.

Aucun prolongement ne sera accordé en dehors des cas prévus ci-dessus (maladie ou accident justifiés par un certificat médical).

Annulation par AquaVie

AquaVie se réserve le droit d'annuler ou de modifier un cours en cas de force majeure, d'effectif insuffisant, de problème technique ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté. Dans ce cas, le cours sera reporté ou recréé.

Responsabilité

Chaque participant est tenu d'être au bénéfice d'une **assurance accident ou responsabilité civile**. De plus, chacun est responsable de son état de santé et s'engage à informer AquaVie de toute contre-indication médicale connue pouvant limiter sa participation aux activités proposées.

Les enfants restent sous la responsabilité de leur représentant légal avant le début du cours et dès la fin de celui-ci. En dehors des heures de cours, **le bassin n'est pas surveillé**. Lors des créneaux de piscine libre et piscine en famille, les enfants doivent être placés sous la surveillance constante et la responsabilité d'un adulte accompagnant

Respect des lieux

Les participants s'engagent à respecter les installations, le matériel mis à disposition ainsi que les consignes données par les moniteurs et monitrices. **Merci de ne pas manger** au sein de nos locaux. **Les objets en verre sont interdits** dans l'enceinte de la piscine.

Tout comportement mettant en danger la sécurité des autres participants pourra entraîner une exclusion du cours sans remboursement.

Bons cadeaux

Les bons cadeaux sont valables **1 année à compter de leur date d'achat**, sauf indication contraire mentionnée sur le bon.

Les bons cadeaux ne sont pas remboursables en espèces. Si la prestation offerte ne convient pas au bénéficiaire, le montant du bon peut être utilisé pour une autre prestation proposée par AquaVie.

Fermetures annuelles et interruptions d'activité

AquaVie se réserve le droit de fermer temporairement ses installations pour des raisons d'entretien, de nettoyage, de vidange des bassins, de travaux techniques, de vacances annuelles ou pour toute autre nécessité liée au bon fonctionnement des infrastructures.

Ces périodes de fermeture sont prises en compte dans l'organisation générale des activités et ne donnent lieu à aucun remboursement.

Photos et vidéos

Par respect de la vie privée de chacun, il est interdit de photographier ou de filmer les autres participants, les enfants ou les accompagnants présents dans les installations sans leur accord explicite.

AquaVie se réserve le droit d'intervenir et de demander la suppression immédiate de tout contenu réalisé sans autorisation.

Objets personnels

AquaVie décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels.

Conditions sanitaires

Veillez à vous doucher, vous et/ou votre enfant, avant d'accéder à la piscine. Pour les bébés et jeunes enfants non propres, le port d'une couche de bain adaptée est obligatoire. Les personnes présentant une maladie contagieuse, de la fièvre, une gastro-entérite ou toute affection incompatible avec la pratique aquatique sont priées de ne pas participer aux cours.